

- 7.3** Le Comité recommande au gouvernement de fonder ses politiques et ses priorités sur les avantages comparatifs, les intérêts et les valeurs du Canada. Le Canada devrait viser, dans les régions, à établir des partenariats bilatéraux en fonction de l'importance régionale d'un pays, de ses liens politiques et culturels avec le Canada et de ses contributions à l'atteinte de nos objectifs.

Réponse

Le Gouvernement accepte la démarche du Comité et, dans ses programmes, il définira l'ordre de priorité de manière à favoriser la réalisation des objectifs globaux de sa politique étrangère. Les relations bilatérales et les associations multilatérales contribueront à l'atteinte de ces objectifs, et le Gouvernement leur accordera la priorité en fonction de leur degré d'utilité.